



FR

AL-ALAC-ST-1215-03-00-EN

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 décembre 2015

STATUS : version finale

## COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

### Déclaration de l'ALAC concernant la Proposition relative à l'indice de santé du marché des gTLD.

#### Introduction

Olivier Crépin-Leblond, président de l'Organisation régionale At-Large européenne (EURALO), a rédigé une version préliminaire initiale de la déclaration de l'ALAC.

Le 22 novembre 2015, ce texte a été publié sur [l'espace de travail At-Large pour la Proposition relative à l'indice de santé du marché des gTLD](#).

Le 24 novembre 2015, Alan Greenberg, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur la déclaration à tous les membres d'At-Large par le biais de la [liste de diffusion d'annonces de l'ALAC](#).

Le 14 décembre 2015, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné, et le président a demandé au personnel de procéder au vote de ratification par l'ALAC de la proposition de déclaration.

Le 21 décembre 2015, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=5293LDhrMn4hyeNPc5Er9U3p>.

## Déclaration de l'ALAC concernant la Proposition relative à l'indice de santé du marché des gTLD.

La section 9.3 de l’Affirmation d’engagements prévoit une révision du programme des nouveaux gTLD et de son impact sur la promotion de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur. L’ALAC se félicite dans l’ensemble de cette initiative, étant donné que la création d’un indice de santé du marché des gTLD va permettre d’analyser la santé globale et la diversité du marché mondial des gTLD.

Le tableau de bord actuel des indicateurs clé de performance (<http://www.icann.org/progress>), dans sa version bêta, propose un ensemble utile d’indicateurs de performance immédiatement reconnaissable. La difficulté surgit lorsqu’on essaye de sélectionner ou d’expliquer la composition des indices affichés. Toute ambiguïté pourrait rendre cet exercice rien de plus que des cases stériles à cocher. C’est le risque qu’implique en effet l’indice de santé du marché des gTLD, à moins qu’il ne soit mis en œuvre avec le plus grand soin.

Les sources de données et les indicateurs clés de performance proposés s’inspirent principalement des travaux entrepris par les groupes de travail successifs sur la confiance du consommateur. Comme ils vont dans le droit fil du travail de la communauté, l’ALAC soutient tous les concepts candidats figurant dans les trois catégories suivantes :

1. Marché gTLD robuste et concurrentiel
2. Marché gTLD fiable
3. Marché gTLD stable

### Questions de la communauté

1. *Y a-t-il d’autres concepts, qui ne sont pas identifiés dans cette proposition, indispensables à un marché mondial des gTLD sain et diversifié ?*
  - a. *Si c’est le cas, quels sont-ils ?*
  - b. *Comment l’ICANN devrait-elle mesurer ces concepts additionnels ?*
  - c. *Comment l’ICANN peut-elle recueillir de manière satisfaisante les données requises pour la mesure de ces concepts additionnels ?*

Du point de vue des utilisateurs finaux, l’un des indicateurs de base de la santé du DNS devrait être non seulement si le nom de domaine est juridiquement sûr, mais également s’il est opérationnel et actif.

L’un des indicateurs de performance de base devrait mesurer :

- 1) combien de noms de domaine sont tout simplement garés ou proposés pour la revente.
- 2) combien de noms de domaine sont opérationnels sur un serveur, mais ne sont pas réellement utilisés (pas d’enregistrement MX ni de WWW),
- 3) combien de noms de domaine ont une page Web active et quel est le trafic généré par chacun, et,
- 4) combien de noms de domaine ne font que réorienter vers un nom de domaine d’un TLD historique

Ces données sont facilement disponibles auprès de diverses entreprises d’analyse extérieures, telles que les Rapports Nielsen.

Les noms de domaine garés ou proposés pour revente sont d’une importance particulière, car ils sont la raison pour laquelle un nom de domaine n’est pas facilement disponible pour qu’un nouveau client puisse l’enregistrer à un prix raisonnable.

2. *Y a-t-il des concepts qui ont été identifiés dans cette proposition sans toutefois être révélateurs de la santé du marché des gTLD et qui ne devraient pas figurer dans le cadre de l'indice de santé du marché des gTLD ?*

a. *Si c'est le cas, quels sont-ils ?*

b. *Pour quelles raisons ces facteurs ne sont-ils pas révélateurs de l'indice de santé du marché des gTLD ?*

L'ALAC considère que tous les concepts indiqués sont révélateurs de la santé du marché des gTLD, en plus de ceux qui ont été proposés par l'ALAC en réponse à la question 1.

L'ALAC signale cependant qu'une certaine normalisation des données entre les différents concepts proposés s'impose. Citons à titre indicatif les « nombres de bureaux d'enregistrement par pays » qui ne correspond pas à la réalité : par exemple, un pays de 3,5 millions d'habitants peut bien être desservi par deux (2) bureaux d'enregistrement, tandis qu'un pays de 200 millions serait très mal desservi par deux (2) bureaux d'enregistrement. Même si une personne peut enregistrer un domaine en utilisant un bureau d'enregistrement basé dans n'importe quel pays du monde, il serait plus avantageux et pratique pour cette personne d'utiliser un bureau d'enregistrement qui se trouve dans son propre pays ou lieu de résidence, car le bureau en question connaîtrait mieux les langues, les pratiques commerciales, les méthodes de transaction, les questions juridiques et réglementaires locales, et d'autres questions connexes. Par conséquent, l'ALAC propose d'avoir un indice se rapportant à la population, le nombre de bureaux d'enregistrement pour 100 000 habitants par exemple, ou un rapport du même ordre. Cet indice pourrait témoigner de la pénétration du DNS sur le marché, du choix du consommateur et du soutien à la clientèle dans un pays ou un lieu donné.

Deuxièmement, l'ALAC souhaiterait obtenir des précisions quant à l'expression « incidence relative » qui figure dans la section sur le marché gTLD fiable du rapport (2b, 2c, 2d) ; trois des KPI commencent en mentionnant « l'incidence relative ». Que signifie le terme « relative » dans ce contexte — relative à quoi ?

3. *L'ICANN devrait-elle suivre l'impact des revendeurs sur la santé du marché des gTLD ?*

a. *Si c'est le cas, quels sont les facteurs ayant trait aux revendeurs que l'ICANN devrait suivre ?*

L'ALAC est convaincu que les revendeurs sont une composante clé du canal de vente des noms de domaine. Ils devraient faire l'objet du même suivi que les bureaux d'enregistrement dans le cadre de la Proposition relative à l'indice de santé du marché des gTLD. L'ALAC est d'avis que les clients qui achètent des noms de domaine ne connaissent pas la différence entre un bureau d'enregistrement et un revendeur, d'où la nécessité catégorique de suivre la performance des revendeurs de la même manière que les bureaux d'enregistrement.

Vu que l'ICANN n'a pas de contrat direct avec les revendeurs, il serait possible d'obtenir cette information en demandant aux bureaux d'enregistrement d'en recueillir les données puisque ces derniers ont conclu des contrats avec les revendeurs. Les bureaux d'enregistrement contribueraient alors à l'exactitude de cet indicateur de performance.

4. *Y a-t-il des sources de données additionnelles que l'ICANN devrait consulter en plus ou à la place des sources identifiées ci-dessus ?*

L'une des sources identifiées est le projet d'indicateurs de performance Concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT) de l'ICANN. L'ALAC estime que les autres concepts devraient également prendre en compte les recommandations pour ce groupe quant aux sources de données. Les Rapports

Nielson en sont un exemple, mais il en existe bien d'autres qui fournissent des données facilement utilisables.

5. *À quelle fréquence l'ICANN devrait-elle mettre à jour ces données ?*

Ces données devraient être mises à jour chaque année, ou du moins à des intervalles ne dépassant pas ceux qui sont proposés à la section 9.3 de l'Affirmation d'engagements.

### **Conclusions et recommandations**

L'ALAC accueille avec intérêt les propositions pour l'indice de santé du marché et a proposé d'autres concepts absolument nécessaires pour la santé et la diversité du marché mondial des gTLD.

L'ALAC note cependant que cet indice de santé ne s'applique qu'au marché des achats, ventes et reventes de noms de domaine sous les extensions de nouveaux gTLD. L'ALAC rappelle à l'ICANN que les utilisateurs du DNS ne se limitent pas aux « consommateurs » dans le sens de « vendeurs ou acheteurs de noms de domaine ». Les utilisateurs du DNS sont les 3,6 milliards de personnes qui utilisent l'Internet. Leur nombre dépasse largement celui des titulaires de noms de domaine.

Il s'ensuit que l'ALAC **informe** l'ICANN que l'indice de santé du marché des gTLD est loin de satisfaire le besoin pour **un indice de santé du DNS** qui produirait un ensemble de KPI sur les utilisateurs finaux de l'Internet, sur la stabilité du système des noms de domaine lui-même, et sur l'impression qu'en ont les utilisateurs finaux. L'ICANN ne devrait **pas** considérer que la création de l'indice de santé du marché satisfait complètement aux exigences énoncées dans les sections pertinentes de l'Affirmation d'engagements. L'indice de santé du marché des gTLD est un pas dans la bonne direction, mais il ne suffit pas.